

Prise de position de M. Frédéric Haenni, président Gastrovaud et député

Motion Dind 04/MOT/073

Il ne s'agit pas de jeter un écran de fumée sur ce débat, mais au contraire de revenir à la réalité une fois le nuage bleuté provoqué par le dépôt de cette motion dissipé. Directement concerné de par l'association professionnelle Gastrovaud que j'ai l'honneur de présider - je déclare en ce sens mes intérêts sur le sujet

Il m'apparaît judicieux de vous exposer la situation telle qu'elle se présente. Force est de constater que l'interdiction totale de fumer dans les lieux publics quels qu'ils soient progresse.

De l'Asie à l'Amérique en passant par l'Irlande et dernièrement l'Italie, de nombreux pays ont opté pour une interdiction unilatérale. Des coins fumeurs très exigus ont progressivement remplacé les coins non-fumeurs. Le cigare, la cigarette, la pipe et la fumette sont définitivement bannis des locaux publics

En Suisse et dans notre canton les cafetiers restaurateurs sont des petites entreprises qui répondent à la demande et aux souhaits de leur clientèle. De nombreux établissements disposent déjà d'une salle à manger ou d'un local réservé aux non-fumeurs.

Le problème ? Une fois encore, **ce sont les petits bouchons à ambiance sympa, cafés, pintes si nombreux dans notre canton**. Ces endroits magiques que Monsieur le député Pierre Zwahlen voulait tout récemment protéger par un postulat destiné notamment à sauvegarder le charme et l'ambiance d'une époque presque révolue.

Mme la députée Claudine Dind m'expliquait mardi dernier en marge du dépôt de sa motion, qu'une tenture en tissu(en tulle par exemple) pourrait à défaut de cloison jouer le rôle de séparation entre les lieux fumeurs et non-fumeurs.

Imaginez un instant, 15 places isolées et consacrées à la clope !..... Cela pourrait être le cas par exemple à la pinte Besson, à la Couronne d'or à 2 minutes du Parlement, à l'Eléphant blanc à la place du Château, du bar de la Riponne et pourquoi pas imaginer également... la buvette du Grand Conseil séparée par un voile de tissu ou par une cloison !

Mesdames et Messieurs, la seule et véritable question qu'il convient de se poser est la suivante :

Voulons-nous interdire la fumée dans tous les lieux publics ?..... Universités, gymnases, musées, hôpitaux, bureaux de l'Etat, gares, trains, la question est posée '

Une restriction ou interdiction aux seuls cafés, restaurants et hôtels serait une discrimination et une atteinte à la liberté du commerce. Ces lieux n'étant plus au sens de la loi des établissements publics '

Il faut laisser du temps au temps. Nombreux sont les établissements qui ont déjà délimité en fonction de leurs possibilités des zones non-fumeurs. Les locaux « fourchette verte », par exemple, nombreux dans le canton sont régulièrement contrôlés.

L'esprit non-fumeur progresse, le marché s'adapte à la demande. La tendance est irréversible !

Cette motion n'est pas nécessaire, je vous demande de la refuser.

Frédéric Haenni

Le 23 novembre 2004